



COMPORTEMENT

Je ne suis pas seul quand je prends le bus : j'ai un comportement adapté !

- Je parle normalement (sans cris)
- Je n'embête pas les autres,
- Je ne dis pas de gros mots, ni d'insultes
- Je laisse le bus propre, je mets mes déchets dans une poubelle
- Je porte mon abonnement afin qu'on le voit quand je monte dans le bus
- Je ne prends pas de photo/video dans le bus ou aux arrêts



ENTRAIDE

J'apporte mon aide à qui en a besoin, je demande de l'aide si j'en ai besoin !

- Je rassure les plus petits
- J'aide les nouveaux et les plus petits si besoin
- J'aide mon voisin à attacher sa ceinture
- Je parle des problèmes rencontrés dans le bus à un adulte (chauffeur, parents, TSS, Service des écoles)



RESPECT

Je traite les personnes autour de moi avec respect, tolérance et gentillesse !

- Je respecte les autres élèves et le chauffeur
- Je dis bonjour, merci, au revoir
- J'arrive quelques minutes avant l'horaire du bus
- Je ne mets pas les pieds sur les sièges
- Je respecte l'état du bus (pas de traces de feutres, coups de cutter, chewing gum collé, etc...)



SECURITE

Mon attitude peut causer des accidents : je contribue à ma sécurité et celle des autres !

- J'attends calmement l'arrêt du bus avant de toucher les portes
- J'entre et m'assieds à la place qui m'a été donnée sans bousculer.
- Je ne prends pas d'objets encombrants ou dangereux dans le bus (vélo, couteau, etc...)
- Je reste assis tranquillement, je ne cours dans le bus
- J'attache ma ceinture et la garde jusqu'à l'arrêt complet du bus

Un mauvais comportement, un acte de violence ou autre incident entraîne des sanctions selon tableau en page 2

SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES DE LA CHARTE PASSAGER

NIVEAU - 1

Manquement aux règles de comportement, respect et sécurité de la charte passager

1. Appel aux parents de l'élève
2. Lettre d'avertissement

NIVEAU - 2

Récidive des règles du niveau 1

1. Convocation des parents et de l'élève
2. Lettre d'avertissement
3. Exclusion de 1 à 5 jours des transports scolaires

NIVEAU - 3

Multi récidive des niveaux 1 et 2
Actes de violence

1. Convocation des parents et de l'élève
2. Exclusion des transports scolaires temporaire ou pour le reste de l'année selon gravité

Lisez la  charte passager
(section «Documents») 

